

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 13

SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi vingt mai à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Laurent THO, Christophe MAURIES, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Laurence ROUSSET, Marie-Florence FARAL, Sophie DAUZAT, Gabriel VIGUIER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : Céline ROCACHER qui a donné procuration à Jean-Marc ALLAIN et Damien VIGUIER qui a donné procuration à Didier MAHOUX.

Date de la convocation : 15/05/2015

Date d'affichage : 15/05/2015

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

**1°) CREATION D'UN SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS
D'URBANISME**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve la création d'un service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations d'urbanisme,
- approuve la convention régissant les principes de ce service entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout,
- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.

2°) DON DE M. PATRICK DUBOIS

Monsieur le Maire informe les conseillers d'un don par chèque de mille cinq cent euros à la commune au profit de « l'Association Mémoire et Patrimoine » par Monsieur Patrick DUBOIS. Ce chèque sera encaissé en recettes de fonctionnement sur le Budget Principal 2015 au compte 7713 et il sera reversé à l'Association « Mémoire et Patrimoine » de Fréjeville (compte 6574).

Monsieur le Maire propose de procéder à une décision modificative budgétaire afin d'encaisser le chèque et de le reverser à l'Association. La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

3°) PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DES DIFFERENTES INSTANCES POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAIRIE

Le plan de financement est arrêté et approuvé par le Conseil Municipal qui décide à l'unanimité, de demander les subventions auprès du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de Madame la Députée, de Messieurs les Sénateurs et auprès de l'Etat.

4°) DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE POUR L'ECOLE ET LA MAIRIE.

Monsieur le Maire présente la proposition de l'APAVE relative au diagnostic accessibilité handicapés pour l'école et la mairie. Le montant de ce diagnostic s'élève à 810.00 € HT. Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette proposition.

QUESTIONS DIVERSES

- Il a été décidé d'installer un caniveau au village.
- Présentation du bilan d' « Aquaval », suite à la réunion de la commission de la CCLPA.
- L'Assemblée Générale de l'ASCF aura lieu le 13 juin 2015.
- L'Assemblée Générale de l'AFR aura lieu le 19 juin 2015.
- la prochaine réunion du Conseil municipal est prévue le 24 juin 2015.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 15.



Claude ALBA
Maire